

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 16 janvier 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Monsieur le conseiller, Robert LeBlanc, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire Christian Lacroix.

La conseillère, Madame Diane Imonti est absente ainsi que le conseiller, M. Raymond Martin et M. Denis St-Jean.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente

Assistance : 2 personnes

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h.01

Mme Mylène Mayer directrice générale de la MRC d'Antoine Labelle ainsi que M. Keven Davignon, adjoint à la direction générale sont venus nous informer sur le mandat de la MRC d'Antoine-Labelle, ayant pour objet la réalisation d'une étude de mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en sécurité incendie

ADOPTÉE

2017-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au varia le point,

16 a) MANDAT À LA MRC D'ANTOINE LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE .

ADOPTÉE

2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016 (Budget)

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016 soient adoptées telles que reçues en modifiant la numérogie des résolutions. Débutant par 2016-12-419 et se terminant à la résolution numéro 2016-12-431.

ADOPTÉE

2017-01-005

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

trésorière/directrice générale adjointe, en date du 11 janvier 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 22 novembre 2016 au 03 janvier 2017, total de 4 880,29\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-01-006

COMPTES

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 01^{er} décembre au 31 décembre 2016, portant les numéros :
 - M1600489, à M1600492, pour un montant de 2 383,75\$;
 - C1600493 à C1600501, pour un montant de 2 154,99\$;
 - L1600502 à L1600508, pour un montant de 12 003,18\$;
 - P16003331 à P1600346, pour un montant de 11 420,75\$;
- b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1600734 à D1600750 pour un total de 22 317,46 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 3,10, 17et 24, 31 décembre 2016.
- c) Le registre des comptes à payer de décembre 2016, en surplus du rapport du secrétaire-trésorier de délégation de pouvoirs, au montant total de 3 414,68\$.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question

2017-01-007

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2016, portant les numéros :
 - C1600150 et C1600151, pour un montant de 368,86\$;
 - L1600152 à L1600149, pour un montant de 182,93\$;
- b) Aucun salaire pour le mois de décembre

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-01-008

VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR À GAZON DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de vendre à Mme Noëlla Gilbert, l'ancien tracteur à gazon du camping Pimodan. au montant de 300\$, incluant les taxes fédérale et provinciale,

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-01-009

AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget 2017 :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| Poste budgétaire | Description | |
|--------------------------------------|---|--------------|
| | Rémunération des employés réguliers, autres, élus, pompiers | 340 760,00\$ |
| | Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, assurance collective, REER, CSST) Remise des cotisations syndicales | 58 389,00\$ |
| 02- -00-310 | Frais de déplacement (employés, élus, pompiers et bénévoles) | 6 365,00\$ |
| 02- -00-321 | Frais de poste et transport | 6 665,00\$ |
| 02- -00-331 | Téléphone, radios, Alliance Bell (cellulaires) | 8 256,00\$ |
| 02-130-00-336 et 02-130-00-337 | Frais récurrents fibre optique et frais de gestion (MRC et CSPN) | 2 278,00\$ |
| 02-130-00-451 et 02-320-00-451 | Système d'alarme | 905,00\$ |
| 02-130-00-335 | Internet (Télébec et MRC d'Antoine-Labelle, Alliance Bell) | 1 000,00\$ |
| 02-412-00-453 et 02-414-00-453-10 | Analyse de l'eau et analyses ass. eaux (Bio-Services) | 2 200,00\$ |
| 02-130-00-413 | Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. (comptabilité et vérification) | 15 000,00\$ |
| 02-130-00-414 | Perséides Technologie (hébergement site Web) | 1 155,00\$ |
| 02-130-00-527-03 | Entretien et réparation fibre optique (MRC d'Antoine-Labelle ou CSPN) | 500,00\$ |
| 02- -00-422 | Assurances incendie (MMQ) | 10 511,00\$ |

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|
| 02- -00-423 | Assurance responsabilité civile (MMQ) | 7 539,00\$ |
| 02-220-00-424 | Assurance pompiers | 860,00\$ |
| 02- -00-425 | Assurances véhicules (MMQ) | 3 540,00\$ |
| 02-190-00-453 | Médial conseil Santé sécurité (Mutuelle FQM) | 4 213,00\$ |
| 02-590-20-453 | Myriam Gagné (chargée de projet politique familiale) | 2 150,00\$ |
| 02-210-00-441 | Police (ministre des Finances) | 75 582,00\$ |
| 02-220-00-442 | Achat de services municipaux (municipalités voisines) | 1 620,00\$ |
| 02-220-00-442-01 | Entente incendie (Municipalité de Lac-des-Écorces) | 38 530,00\$ |
| 02-220-00-442-02 | Entente SSIRK – Compensation CSP | 5 000,00\$ |
| 02-412-00-444 et 02-414-00-444 | Entente hygiène du milieu (Municipalité de Lac-des-Écorces) | 27 928,00\$ |
| 02-330-00-443 | Contrat d'enlèvement neige | 132 896,00\$ |
| 02-190-00-493 | Réception (achat liqueur, café, etc.) | 3 000,00\$ |
| 02-610-00-494 | COMBEQ (adhésion inspecteur bâtiments) | 350,00\$ |
| 02-190-00-494 | ADMQ (cotisations dg et dg adjointe)- | 2 335,00\$ |
| 02-190-00-494 | FQM (contribution annuelle) | Incluant même code, (02-190-00-494) |
| 02-190-00-494 | Québec municipal | |
| 02-190-00-494 | Réseau d'information municipale | |
| 02-190-00-494 | Forum Jeunesse | |
| 02-701-50-494 | Les Fleurons du Québec-Fédération Québécoise de la Marche (sentier pédestre) | 416,00\$ |
| 02-702-30-494 | Cotisation Réseau Biblio Laurentides | 3 759,00\$ |
| 02-702-90-494 | Muni Spec (membre étoile) | 200,00\$ |
| 02-130-00-496 | Frais de banque | 1 000,00\$ |
| 02-190-00-499 | Taxes municipales 25, rue Principale | 2 500,00\$ |
| 02-290-00-499 | Primes pour loups et coyotes | 500,00\$ |
| 02-220-00-511 | Municipalité Lac-du-Cerf – location bâtiment pour transporteur d'eau | 1 500,00\$ |
| 02-130-00-527-01 | Corporation Informatique Bellechasse (soutien technique et téléphonique) | 4 925,00\$ |
| 02-130-00-527-02 | Contrat de service photocopieur (Bureautech Laurentides) | 3 120,00\$ |
| 02- -00-631 | Essence, diesel | 10 200,00\$ |
| 02- -00-632 | Huile à chauffage (Pétroles des Draveurs inc.) | 6 700,00\$ |
| 02-451-10-647 | RIDL (achat bacs noirs) | 860,00\$ |
| 02-452-35-647 | RIDL (achat bacs de récupération) | 0 |
| 02-130-00-670 | Fonds de l'information foncière | 225,00\$ |
| 02-320-00-516 | Lacelle & Frères (niveleuse) | 13 099,00\$ |
| 02-992-00-883 | Intérêts marge de crédit camping | 0 |
| 02- -00-681 | Électricité (édifices municipaux) - Hydro-Québec | 25 906,00\$ |
| 02-921-00-872- | Intérêts location/achat camion | 2 791,00\$ |

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| | | |
|------------------|---|---|
| 01 | incendie | |
| 02-921-00-874 | Intérêts Règlement d'emprunt R-153 | 10 569,00\$ |
| 02-921-00-874-01 | Intérêts Règlement emprunt Ferme-Rouge | 1 836,00\$ |
| 02-922-00-840 | Frais de financement – émission obligations | 0 |
| 02-922-00-884 | Intérêts – Marge de crédit régulière | 1 000,00\$ |
| 02-992-00-887 | Intérêts cours de construction MC1 – TECQ 2014-2018 | 0 |
| 02-992-00-887-01 | Intérêts sur comptes (montant maximal) | 201,00\$ |
| 03-210-01-000-02 | Remb. Capital étang aéré | 9 600,00\$ |
| 02-992-00-887-04 | Intérêts cours de construction – Ferme-Rouge | 0 |
| 03-515-81-000 | Remb. Capital Fond de roulement - étang aéré | 15 761,00\$ Montant total pour code 03-515-81-000 |
| 03-515-81-000 | Remb. Fond de roulement – téléphonie IP | |
| 03-515-81-000 | Remb. Fond de roulement – jardinières | |
| 03-515-81-000 | Remb. Fond de roulement – R-225 (camion hygiène du milieu) | |
| 03-515-81-000 | Remb. Fond de roulement – achat équipements Lac-du-Cerf | |
| 03-515-81-000 | Remb. Fond de roulement – achat camion directeur incendie | |
| 03-210-11-000-00 | Remb. Location camion incendie | 0 |
| 03-210-10-000-03 | Remb. Capital – Ferme-Rouge | 29 104,00\$ |
| 02- -00-635 | Produits chimiques (alun, chlore, remplissage extincteurs, etc.) | 5 800,00\$ |
| 02- -00-951 | Quote-part – MRC d'Antoine-Labelle | 13 169,00\$ |
| 02-451-20-446-01 | Quote-part RIDL | 8 963,00\$ |
| 02-701-50-512 | Location terrain (Rivard) - ministre des Finances | 248,00\$ |
| 02-701-90-959 | Contributions équipements supralocaux (Mont-Laurier et Ferme-Neuve) | 36 003,00\$ |
| 02- -00-455 | Immatriculation des véhicules (SAAQ) | 3 428,00\$ |
| 02-290-00-459 | Centre canin Ménard | 1 575,00\$ |
| 02-701-70-447 | Animation exposition de voitures | 1 615,00\$ |
| 02-701-70-447-01 | Fête de Noël (publicité, achat cadeaux, fournitures, décorations) | 2 000,00\$ |
| | | |

Comité touristique de Kiamika

| Poste budgétaire | Description | |
|------------------------|--|-------------|
| 02-120, 02-121, 02-140 | Rémunération gardiens | 47 348,00\$ |
| 02-210 et 02-215 | Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, CSST) | 6 689,00\$ |

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| | | |
|--------------------------|--|------------|
| 02-310 | Frais de déplacement employés | 300,00\$ |
| 02-340 | Frais de poste et transport | 200,00\$ |
| 02-350 | Frais de téléphone (Télébec) | 1 200\$ |
| 02-352 | Câble chalet gardiens (Shaw direct) | 300,00\$ |
| 02-555 | Frais de banque (Caisse populaire Desjardins Vallée de Kiamika) | 3 388,00\$ |
| 02-360 | Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides | 2 850\$ |
| 02-360 | Télébec Itée (publicité Pages jaunes) | |
| 02-440 | Loyer (sablère et terrain agrandissement camping) | 650,00\$ |
| 02-410 | Frais d'association (FPQ, Camping Québec (classification et adhésion)) | 1 150,00\$ |
| 02-441 | Permis pourvoyeur (FPQ), permis propane (RBO) | 785,00\$ |
| 02-442 | Immatriculation (SAAQ) | 100,00\$ |
| 02-511 | Presse Commerces (abonnement revues) | 2 000,00\$ |
| 02-551 | Analyse de l'eau (municipalité de Kiamika et Laboratoire Bio-Services) | 750,00\$ |
| 02-533 | Essence, huile, propane bbq- Marché Kiamika | 400,00\$ |
| 02-588 | Propane location BBQ | |
| 02-592 | Mont-Laurier Propane (location et propane) | 2 200,00\$ |
| 02-593 | Vers (Glaces Laurentides) | 750,00\$ |
| 02-594 | Glace (Glaces Laurentides) | 750,00\$ |
| 02-595 | Hydro-Québec (électricité) | 3 100\$ |
| 02-520, 02-521 et 02-522 | Assurances | 3 918,00\$ |
| 02-599 | Commission scolaire Pierre-Neveu (taxes scolaires) | 150,00\$ |
| 02-599 | Municipalité de Kiamika (taxes municipales) | 375,00\$ |
| 02-599 | RIDL (bacs noirs supplémentaires) | 1 200,00\$ |
| | | |

ADOPTÉE

2017-01-010

VERSEMENT DE DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés:

| Noms des organismes | Montant |
|--|-----------|
| Centre Christ Roi | 150,00 \$ |
| Centre d'action bénévole Léonie Bélanger (salon des aînés) | 100,00 \$ |
| Centre d'action bénévole Léonie Bélanger | 100,00 \$ |
| Table des aînés d'Antoine-Labelle | 55,00 \$ |

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| | |
|---|--------------------------------------|
| Centre de prévention suicide Le Faubourg | 25,00 \$ |
| Club optimiste de Val-Barrette | 125,00 \$ |
| Polyvalente St-Joseph (persévérance scolaire) | 150,00 \$ |
| Croix-Rouge | 160,00 \$ |
| École aux Quatre-vents | 125,00 \$ |
| Fondation du Centre hospitalier | 150,00 \$ |
| Fondation Martin-Paquette | 100,00 \$ |
| La Mèreveille | 110,00 \$ |
| Le Prisme | 100,00 \$ |
| Comité d'ensemencement de la Lièvre | 75,00 \$ |
| Maladies du Cœur du Québec | 50,00 \$ |
| Opération Nez-Rouge | 50,00 \$ |
| Paroisse Bon Pasteur (bulletin paroissial) | 100,00 \$ |
| Paroisse Bon Pasteur (éclairage) | 700,00 \$ |
| PREL (persévérance scolaire) | 50,00 \$ |
| Société Albatros | 100,00 \$ |
| Zone emploi Antoine-Labelle | 125,00 \$ |
| Association des propriétaires du Lac-Francois | (1 000,00 \$ sur dépôt de projet) |

2017-01-011

SOUTIEN ADMINISTRATIF AU VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que le Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. s'adresse à la Municipalité de Kiamika pour l'obtention d'un soutien administratif en 2017 pour la poursuite de ses activités, et ce, pour le volet comptable seulement;

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de reporter la décision à la séance de février 2017 concernant la demande du Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc., concernant le soutien administratif pour le volet « comptabilité » seulement.

ADOPTÉE

2017-01-012

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À CONTRÔLE-TECH RS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'allouer le contrat pour l'entretien et la réparation des lumières de rues à Contrôle-Tech RS. Les travaux consistent principalement aux réparations de luminaires afin que l'éclairage fonctionne selon les normes auxquelles il a été prévu et à fournir les pièces de rechange. Les travaux devront s'effectuer en conformité avec la norme E.32.1-01 d'Hydro-Québec (exigences minimales régissant les travaux sur les installations d'éclairage public des municipalités). Le contrat est valide du 1^{er} janvier jusqu'à l'installation des nouvelles lumières de rues au LED. Les prix sont les suivants:

Voyagement et main d'œuvre du point d'origine (Mont-Laurier):

| | |
|------------------------------|----------|
| Taux horaire électricien: | 73\$/hre |
| Taux horaire nacelle: | 16\$/hre |
| Frais pour les déplacements: | 0.66/km |

Pièces:

| | |
|---|-------|
| Ballast 70 watt 120/208/240/277 sodium : | 96\$ |
| Ballast 100 watt 120 V. sodium: | 65\$ |
| Ballast 100 watt 120/227/347 sodium : | 99\$ |
| Ballast 150 watt 120/208/240/277 sodium : | 101\$ |
| Ballast 250 watt 120/277/347 sodium : | 102\$ |

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

| | |
|---|-------|
| Ballast 250 watt 120/208/240/277 sodium : | 150\$ |
| Lumière 70 watt sodium HPS : | 21\$ |
| Lumière 100 watts Sodium HPS : | 21\$ |
| Lumière 150 watts Sodium HPS : | 21\$ |
| Lumière 250 watts Sodium HPS : | 21\$ |
| Cellule photo-électrique 120 V.: | 15\$ |
| Porte fusible Elastimold (double) : | 20\$ |
| Fusible ATM-15 250 volt : | 8\$ |

| | |
|---|-------|
| Tête complète avec lumière et photocell. 100w-sodium : | 221\$ |
| Potence aluminium 8 pi: | 194\$ |

Luminaire complet : tête de 100 watt 120 volt, potence 8 pieds, lampe et cellule, protection, ancrage, préfilé, prêt à être installées par Hydro-Québec (livraison selon le nombre de fixtures) :

520\$

Luminaire complet et potence 8 pieds
(version DEL 54W miniview Philips) :

550\$

Écofrais sur les lampes :

1,10\$

À ces prix, il faut ajouter les taxes fédérale et provinciale.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 2 000 \$, taxes incluses, est alloué pour les dépenses reliées à la réparation du réseau d'éclairage public pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-01-013

DÉJEUNER DU MAIRE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'autoriser les dépenses relatives au déjeuner du maire qui aura lieu le dimanche 19 février 2017 à la salle municipale de Kiamika, pour un montant maximal de 900 \$ (taxes fédérale et provinciale incluses). Les revenus provenant de la vente des billets serviront au paiement de ces dépenses.

ADOPTÉE

2017-01-014

DEMANDE DE PERMIS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (DÉJEUNER DU MAIRE DU 19 FÉVRIER 2017)

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Kiamika, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au montant de 34 \$ payable au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis, pour le « Déjeuner du maire » qui aura lieu le dimanche 19 février 2017, à la salle municipale de Kiamika (4, chemin Valiquette, Kiamika).

ADOPTÉE

2017-01-015

INSCRIPTION À LA FÊTE DES VOISINS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika s'inscrive à la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 10 juin 2017, au Parc Ubald-Prévost et au Parc des Loisirs. Un montant de 350\$ est alloué pour l'organisation de cette fête.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-01-016

INAUGURATION DU PARC CLÉMENT ST-JEAN

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika en collaboration avec un comité citoyen procède à l'inauguration du parc des loisirs sous la nouvelle appellation du, « Parc Clément St-Jean ». L'évènement aura lieu le samedi 10 juin 2017, au Parc des Loisirs. Un montant de 1 800\$ est alloué pour l'organisation, ainsi qu'un montant de 1 300\$ pour une enseigne honorifique et d'identification.

ADOPTÉE

2017-01-017

DEMANDE DE PERMIS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (Fête des voisins et inauguration du parc Clément St-Jean)

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Mme Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Kiamika, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au montant de 34 \$ payable au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis pour, « La fête des voisins ainsi que l'inauguration du Parc Clément St-Jean » qui aura lieu le samedi 10 juin 2017, au Parc Ubald-Prévost et au Parc des Loisirs.

ADOPTÉE

2017-01-018

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL (SERVICES JURIDIQUES)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de retenir les services de MARCEAU SOUCY BOUDREAU, avocats, pour des services professionnels en droit municipal, droit du travail, droit public et administratif (services juridiques) pour l'année 2017. Le tout comprend :

Forfait téléphonique : un service illimité, de consultations téléphoniques pour toutes les personnes de la municipalité, au prix de 400\$ pour l'année, plus les taxes fédérale et provinciale;

Pour tous les services juridiques en droit municipal, en droit du travail, y incluant la négociation de convention collective, arbitrage de griefs, normes du travail, CSST, et pour le droit public et administratif : taux horaire de 140,00\$ de l'heure, plus taxes et déboursés.

La présente entente pour des honoraires professionnels aura une durée d'une année, soit pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-01-019

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL (PERCEPTION DES TAXES)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de retenir les services de Me Roger Rancourt, avocat, pour la perception des taxes municipales. Les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 20% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables.

La présente entente aura une durée d'une année, soit pour l'année 2017.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-01-020 **MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF – ACHAT DE BALLOTS DE CHLORURE DE CALCIUM**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'un mandat soit accordé à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour acheter pour le compte de la Municipalité de Kiamika quatre (4) ballots de 1000 kg de chlorure de calcium (pour épandage sur les chemins gravelés au début de l'été 2017). La Municipalité de Lac-du-Cerf est également engagée pour l'épandage du chlorure de calcium.

ADOPTÉE

2017-01-021 **ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika adhère au Réseau Québécois de villes et villages en santé (RQVVS). Un montant de 50\$ sera payé au RQVVS pour les frais d'adhésion pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-01-022 **PROGRAMME CHANGEZ D'AIR 2.0 (2017-2018-2019)**

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé pulmonaire et coûte très cher à la société Québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) à l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QU'une remise de 300\$ pour le remplacement de vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requises pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil pour un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage remplacé par les participants ;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » et administre la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la municipalité de Kiamika participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « changez d'air ! 2.0 » sur son territoire jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 700 \$ à même le budget 2017 pour les personnes intéressées à participer à ce programme.

ADOPTÉE

2017-01-023

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB QUAD-VILLAGE HAUTES-LAURENTIDES (SENTIER DE NOMININGUE À KIAMIKA PAR LE CHEMIN POULIN)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

1) Que la Municipalité de Kiamika s'engage auprès du Club Quad Villages Hautes-Laurentides inc. à ce que le chemin Poulin soit entretenu trois (3) saisons par la municipalité et que, durant la saison hivernale, la municipalité verse au Club la somme de 1 312 \$ représentant 320\$/km X 4.1 km, et ce, sur les 8.2 km que représente la longueur à entretenir l'hiver sur la section du territoire de Kiamika. La portion sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay devra faire l'objet d'une résolution à cet effet.

2) Que la Municipalité de Kiamika ne donne pas de droits exclusifs au Club Quad Villages Hautes-Laurentides inc. en raison du passage de la motoneige sur une partie du chemin Poulin et de coupes forestières pouvant être réalisées par des particuliers.

ADOPTÉE

2017-01-024

INSTALLATION DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE BUREAU DIRECTION GÉNÉRALE ET BUREAU DU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un système de chauffage d'appoint de type convectif pour le bureau de la directrice générale ainsi que pour le bureau du service d'urbanisme au montant incluant, pièces et main-d'œuvre de 715\$, taxes fédérale et provinciale, en sus.

ADOPTÉE

2017-01-025

FORMATION ADMQ

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser l'inscription à sept formations de l'ADMQ au montant de 2 940\$ incluant les taxes applicables dont, quatre (4) formations à l'ADMQ pour la directrice générale, Pascale Duquette et trois (3) pour la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Annie Meilleur.

ADOPTÉE

2017-01-026

MANDAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE – SUITE À L'APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX AU NIVEAU DE LA TECQ 2014-2018

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de mandater, N. Sigouin INFRA-CONSEILS pour des services professionnels pour le remplacement des conduites d'égout sanitaire sur la rue principale, et ce, selon l'offre de services en date du 11 novembre 2016.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Le présent mandat est accordé pour la somme de 13 175 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Ce mandat se détaille comme suit:

- Des honoraires forfaitaires de 5 475\$, plus taxes, pour la réalisation de la phase de conception incluant les relevés topographiques, la coordination avec la municipalité pour les études environnementales et l'étude géotechnique, la conception, la préparation des plans et devis, la préparation de la demande de certificat d'autorisation, la production des documents d'appel d'offres et l'analyse des soumissions;
- Un montant forfaitaire de 2 500\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux (bureau) incluant : une réunion de démarrage avec l'entrepreneur qui permettra d'établir l'échéancier et les conditions de réalisation du contrat, un suivi du chantier selon les besoins, l'approbation des demandes de paiement, l'acceptation des travaux et la production des plans finaux (tels que construits);
- Un montant de 5 200\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux sur le terrain.

Toute dépense supplémentaire devra être autorisée par résolution du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise le mandat décrit précédemment conditionnellement à l'approbation de la programmation partielle des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les travaux pour le présent mandat devront donc débuter après l'obtention de cette approbation provenant du MAMOT.

Pour tout travail requis dans le cadre du présent mandat, les taux horaires sont les suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| Ingénieur senior principal : | 115,00\$/h |
| Ingénieur intermédiaire : | 104,00\$/h |
| Ingénieur junior : | 80,00\$/h |
| Stagiaire en ingénierie : | 65,00\$/h |
| Technicien : | 65,00\$/h |
| Adjointe administrative : | 45,00\$/h |
| Frais de déplacement : | 0,50\$/km |

ADOPTÉE

2017-01-027

REFECTION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC DES LOISIRS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser la réfection du terrain balle dès le début de saison estivale pour un montant totalisant des dépenses de 3 000\$ incluant les taxes provinciale et fédérale. Le montant de 3 000\$ autorisé pour ladite réfection provient de, la réserve Parc communautaire.

ADOPTÉE

2017-01-028

ACHAT NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le photocopieur actuel Kyocera, ayant plus de 8 ans d'activités démontrent depuis peu, et ce à plusieurs reprises des défauts nécessitant des réparations coûteuses;

CONSIDÉRANT que le photocopieur actuel Kyocera n'est plus couvert par une garantie et que les pièces de rechanges ne sont plus disponibles;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Kiamika devant l'arrivée des impressions de comptes taxes et selon la proposition de soumission fournie par Bureautech, se détaillant comme suit :

- Appareil Multifonctions laser couleur Konica/Minolta, BIZHUB C368
- 36 pages/minutes
- Grand format 11x17
- 3 choix de plateaux
- Module recto/verso, capacité 100 feuilles
- Scanner haute vitesse
- Module de finition grande capacité, 3000 feuilles :
Montant; 7 285\$
- Option fax :
Montant; 600\$
Total; 8 279\$
- Contrat d'entretien frais annuel copie couleur : Montant; 300\$
- Contrat d'entretien frais annuel noir et blanc; Montant 750\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un photocopieur Konica/Minolta selon la soumission proposé par Bureautech, au montant de 8 279\$ financé sur cinq (5) ans par le fond de roulement, établissant une dépense nette de 1 656\$ annuellement. Les frais reliés aux coûts des contrats d'entretiens annuels au 1 050\$ sont en sus. Le nouveau photocopieur sera livré à la Municipalité de Kiamika dès que celui en place sera devenu inopérant.

ADOPTÉE

2017-01-029

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT POUR TRANSFERT DU SURPLUS DE 9700\$ AU FONDS DE ROULEMENT

Madame Mélanie Grenier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement qui portera le numéro R- 260 décrétant l'augmentation au fond de roulement de la Municipalité de Kiamika au montant de 9 700\$.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-260 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

2017-01-030

LISTE DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2016, pour un montant total de 64 302,22\$.

ADOPTÉE

2017-01-031

TRANSPORT ADAPTÉ 2017

CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Grenier et unanimement résolu d'établir comme suit le nombre de déplacements admissibles par personne par année, ainsi que la contribution financière pour l'année 2017, pour le service de transport adapté:

1. Le nombre maximal de déplacements par personne par année est de cent quatre (104), un aller-retour comptant pour 2 déplacements.
2. Le coût reconnu est de quinze dollars (15 \$) par déplacement.
3. Le financement se répartit comme suit :

| | |
|---|----------------|
| ➤ Contribution de la municipalité (20%) : | 3,00 \$ |
| ➤ Contribution de l'utilisateur : | 2,25 \$ |
| ➤ Contribution - ministère des Transports : | <u>9,75 \$</u> |
| | 15,00 \$ |

ADOPTÉE

2017-01-032

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le taux d'intérêts sur les comptes de taxes municipales 2017 (taxes foncières générale et spéciales, compensation pour service d'enlèvement et transport des ordures ménagères, compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts, tarification pour les équipements à caractère supra local) et pour les autres comptes de la Municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika soit fixé à 15% l'an calculé sur une base journalière.

ADOPTÉE

2017-01-033

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE TRANSIGER AVEC BELL ALLIANCE MOBILITÉ

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser Madame Pascale Duquette, à transiger avec Bell Alliance Mobilité.

Cette résolution est valide pour tous les dossiers concernant la Municipalité de Kiamika (vente, achat, modification).

ADOPTÉE

2017-01-034

RÉSOLUTION D'APPUI- DÉNONCIATION DU LOYER ANNUEL IMPOSÉ PAR LE MERN

ATTENDU QUE le règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit une nouvelle méthode d'établissement des loyers pour l'implantation de l'équipement de télécommunication basée sur trois critères indicatifs de la valeur locative marchande, soit la proximité des zones habitées, la superficie de la terre louée et le nombre de tiers ou de sociétés affiliées ayant installé de l'équipement additionnel de télécommunication;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU QUE cette nouvelle méthode ne prend pas en considération les particularités propres à des initiatives de déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Macaza a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme « Communautés rurales branchés » pour permettre à la Municipalité de déployer un service Internet haute vitesse dans un secteur jusqu'alors non desservi;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité de La Macaza a implanté une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle tarification, la Municipalité de La Macaza devrait assumer une augmentation de 100% de son loyer pour maintenir une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QUE la nouvelle tarification met en péril des initiatives présentes et futures de déploiement d'Internet haute vitesse dans des territoires où les fournisseurs majeurs en télécommunication n'ont pas démontré l'intérêt de desservir la population;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a fermement annoncé son intention d'améliorer la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire québécois;

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que;

La Municipalité de Kiamika appuie la Municipalité de la Macaza dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'effet de réviser les tarifs applicables aux organismes à but non lucratif qui implantent des équipements de télécommunication sur les terres publiques établissant des critères adaptés à la réalité des projets.

La présente résolution soit transmise aux personnes suivantes;

- M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle;
- M. Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec;
- Mme Mylène Mayer, directrice générale de la MRC d'Antoine - Labelle;
- Aux conseillers municipaux du territoire de MRC d'Antoine - Labelle;

ADOPTÉE

2017-01-035

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT(E) SELON LE PROGRAMME ET LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS D'EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser Mme Pascale Duquette, directrice générale, à présenter la demande de subvention à Emplois d'été Canada, pour l'engagement d'un étudiant (e) selon les priorités d'admissibilités pour l'année 2017 :

- Organisation d'événements spéciaux (culturels, sportifs, patrimoniaux, 150^e du Canada
- Tourisme
- Foresterie
- Agriculture ou mise en valeur des produits du terroir
- Technologie de l'information et communication
- Développement et entrepreneuriat

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-01-036

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets par la MRC d'Antoine –Labelle (MRCAL) pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT l'expertise de la Municipalité de Kiamika, il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine- Labelle confirme qu'aucun frais ne sera chargé à la Municipalité de Kiamika en relation avec cette étude.

Il est proposé par Mélanie Grenier appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

2017-01-037

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-01-005 à 2017-01-007, 2017-01-009 et 2017-01-010, 2017-01-12, 2017-01-028 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

2017-01-038

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h17.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire